

<b>Code d'article</b>	<b>115.03</b>
<b>Description</b>	<b>DÉCORS POUR GLACES "OMBRELLE D'INDONESIE"</b>
<b>Catalogue</b>	<b>HOS 268</b>
<b>Date de modification</b>	<b>27/09/2023 21:00:54</b>



### Spécifications du produit

Unité de mesure	CENT
Dimensions	Ø 12x15 CM
Matériel	BOIS
Couleur	ASSORTI
Poids net d'une unité (g)	1,75

### Codes

Intrastat	95059000
ITF14	18420499115037
EAN13	8420499115030

### Colisage

<b>Paquet</b>	Unités / paquet 100
	Dimensions paquet (cm) 9,50 x 16,00 x 6,50
	Poids paquet (kg) 0,25
	Volume paquet (m <sup>3</sup> ) 0,0009880



<b>Carton</b>	Unités / carton 3.600
	Paquets /carton 36
	Dimensions carton (cm) 34,00 x 52,00 x 40,00
	Poids carton (kg) 8,97
	Volume carton (m <sup>3</sup> ) 0,0707200



<b>Palette</b>	Cartons / couche 4
	Cartons / palette 12
Conditionnement (U base x couches)	4 x 3
	Poids (kg) 131,64
Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

### Caractéristiques

Recyclable    Biodégradable    -18°C/+150°C    Résist. graisses    Cash & Carry



### Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT  
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.

Reg. (CE)  
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

## Paquet image

